

ARGUMENTAIRE CONTRE LES TRAITÉS DE LIBRE-ÉCHANGE



Accords de libre-échange : quels chiffres pour l'élevage bovin ?

Depuis quelques années, la Commission européenne accélère l'ouverture de l'économie européenne aux marchés mondiaux en négociant des traités de libre-échange à tour de bras. Parmi eux, deux accords sont particulièrement dévastateurs pour les éleveurs et risquent d'entraîner une véritable catastrophe sociale : le CETA conclu avec le Canada, entré en vigueur de façon provisoire, sans ratification par les parlements nationaux, le 21 septembre 2017 ; celui actuellement en négociation avec le Mercosur (Marché Commun du Sud), qui rassemble le Brésil, l'Argentine, le Paraguay et l'Uruguay.

Actuellement, l'Europe importe 323 000 tonnes de viande bovine, dont près des trois quarts (235 000 tonnes) proviennent du Mercosur¹. Depuis septembre 2017 et l'entrée en vigueur du CETA, 65 000 tonnes de bœuf sans droit de douane viennent s'y ajouter. Le nouvel accord avec le Mercosur devrait permettre d'y ajouter 99 000 tonnes avec un droit de douane préférentiel à 7,5 %. **Ces deux accords permettent ainsi une augmentation des importations de 50% !**

Les décideurs politiques veulent nous faire croire que ces nouvelles quantités ne représentent qu'un peu plus de 2 % de la production européenne, qui est d'environ 7,6 millions de tonnes par an. **C'est un mensonge !**

Les 224 000 tonnes prévues par ces deux accords seront constituées de pièces nobles à haute valeur ajoutée (aloyau), qui viendront concurrencer un marché européen estimé à seulement 400 000 tonnes. Ce marché est très rémunérateur et beaucoup plus valorisé en Europe que sur leur territoire, et il serait donc « confisqué » aux éleveurs et opérateurs européens alors que la forte valorisation des morceaux dits nobles impacte fortement le prix global de la carcasse en compensant la faible valorisation de certains morceaux.

Sur les 323 000 tonnes de viandes importées aujourd'hui en Europe, les pièces nobles ne constituent que 45 000 tonnes.

¹ Meat Market Observatory, moyenne 2015-2017

Une catastrophe sociale

Étant donné que les futures importations seront constituées de pièces nobles, ce sont les producteurs spécialisés dans l'élevage allaitant qui seront le plus lourdement impactés. Or, la France abrite à elle seule un tiers du cheptel allaitant européen (4,1 sur 12,3 millions de vaches allaitantes), réparti en 87 000 exploitations.

D'après l'Institut de l'élevage, les accords de libre-échange pourraient faire baisser les cours de la viande de 10 %, menaçant jusqu'à 30 000 éleveurs de faillite. Les chiffres de l'Union européenne, vont même jusqu'à pointer une baisse pouvant atteindre 15 %² !



87 000

**c'est le nombre d'exploitations
bovines allaitantes en France.**



L'UE va autoriser les importations massives de viandes produites sur des fermes géantes au Canada et en Amérique Latine. Cela entraînera une baisse des cours de 16%. Cette stratégie sacrifie non seulement nos éleveurs, mais aussi les 600 000 emplois qu'ils génèrent sur nos territoires.

La France serait alors le pays le plus touché, au vu du vieillissement très marqué de sa population d'éleveurs. Les éleveurs de plus de 50 ans ne représentaient que le tiers des exploitations en 2000, ils constituent aujourd'hui plus de la moitié des exploitants.

Si les prix de la viande devaient connaître une telle baisse, aucun jeune exploitant ne serait en mesure de reprendre leur activité.

Cela accélérerait la désertification des campagnes et entraînerait une disparition irréversible des prairies, un appauvrissement des sols et une perte très importante de biodiversité.

Le revenu des éleveurs de bovins viande en France est majoritairement composé d'aides de la PAC du fait de la faiblesse des cours. Il est important de noter que ces aides sont en diminution constante et que les négociations budgétaires sur la future PAC laissent à penser que les subventions diminueront encore sur la prochaine programmation. Selon l'OFPM le résultat par actif non salarié était de 18 064€ en 2017 et de 15 736€ en 2018. Comment alors espérer améliorer la situation des producteurs en imposant une concurrence déloyale ?

² Cumulative economic impact of future trade agreements on EU agriculture », Joint



Un danger pour les consommateurs

Dans les pays du Mercosur et au Canada, les conditions de production de la viande bovine ne suivent pas les standards sanitaires imposés en Europe. Des molécules interdites dans nos élevages y sont autorisées, de même que les hormones de croissance et les farines animales.

Les décideurs politiques, à commencer par le Commissaire européen à l'agriculture et le président de la République, promettent qu'il n'y aura pas de viandes aux hormones sur les tables européennes, dans la mesure où les traités prévoient d'appliquer aux viandes importées les mêmes standards que ceux imposés aux éleveurs européens.



Cependant cette promesse se heurte à deux problèmes majeurs:

► Tout d'abord, les standards qui seront imposés aux viandes importées ne concernent que l'interdiction des hormones. Aucune obligation n'est imposée concernant l'usage d'antibiotiques ou de farines animales.

► Ensuite, on ne peut pas exclure que des fraudes soient pratiquées pour contourner l'interdiction d'hormones, d'autant plus que de lourdes incertitudes pèsent sur la capacité du Brésil à contrôler la qualité des viandes exportées. Rappelons qu'un grave scandale sanitaire d'exportation de viandes avariées a été mis au jour en 2017 dans ce pays, impliquant des fonctionnaires corrompus.

De plus, seulement 2 % des bovins y sont enregistrés dans un système d'identification.

90 %

c'est la part d'alimentation du bétail produite par l'éleveur sur son exploitation.

Au Canada, 29 farines animales sont encore autorisées pour nourrir les animaux.



Le gouvernement veut rassurer les consommateurs en certifiant que des contrôles seront effectués, notamment pour vérifier l'absence d'hormone. Pour la Coordination Rurale, il est illusoire de croire que l'ensemble de la viande sera contrôlée car dès aujourd'hui, et sans compter l'augmentation des échanges, les autorités publiques n'y parviennent pas. Dans un domaine quelque peu similaire, le récent scandale des steaks hachés frauduleux, dans lequel les sénateurs de la commission des affaires économiques pointent « *le manque de contrôle sanitaire ou de composition des produits réalisés avant les livraisons aux associations, notamment sur les produits sensibles comme la viande* »

La traçabilité, point occulté par ces accords

Quand la traçabilité française impose aux différents opérateurs de pouvoir justifier du lieu de naissance jusqu'au lieu de transformation de la viande, celles pratiquées outre-atlantique, que ce soit au Canada ou dans les pays du Mercosur, n'imposent aucune traçabilité individuelle mais seulement par lot. Complicé dans ces conditions de justifier d'une totale transparence des pratiques réalisées lors de l'élevage et de l'abattage des animaux...



Une aberration économique et environnementale



Dans le cas du Mercosur, l'agriculture est encore une fois la variable d'ajustement sacrifiée au profit d'autres secteurs. En effet, les pays du Mercosur sont des importateurs nets par rapport à l'Union européenne. En 2016, ils ont subi un déficit commercial d'1,22 milliard d'euros en raison des exportations européennes de machines, de véhicules et de produits chimiques. Le Mercosur exerce donc de lourdes pressions pour compenser ce déficit grâce à ses exportations de produits agricoles, alors que l'Union européenne cherche à étendre ses exportations industrielles.

Or, l'agriculture n'est pas une activité économique comme les autres. La délocalisation de la production agricole n'a pas que des conséquences en terme d'emplois : elle fait peser de lourdes menaces sur notre sécurité alimentaire, sur nos espaces naturels, sur nos paysages et sur notre gastronomie. Si le Mercosur apporte des bénéfices industriels – et cela reste à démontrer – il est aberrant de troquer notre agriculture contre des voitures.

**760
KILOS**

c'est la quantité de carbone stockée par 1 hectare de prairie utilisée par les ruminants en France.

13 millions,
c'est le nombre d'hectares ainsi valorisés.



La production de viande est vertueuse en Europe. Au Brésil, l'élevage bovin est responsable de 80 % de la déforestation.

Concernant les modes de production, il existe un écart considérable entre ceux pratiqués par les pays exportateurs et la France : en effet, le nombre de vaches par exploitation dans l'hexagone avoisine en moyenne les 60 vaches, quand les feedlots brésiliens peuvent compter jusqu'à 50 000 têtes. Comment, dans ces conditions, répondre aux normes environnementales et de protection animale qui sont appliquées en Union européenne ?

En ce sens, la CR ne peut se satisfaire des propos du président de la République, pour qui la seule manière de faire face aux accords de libre-échange est d'encourager les agriculteurs français à s'engager sur la voie du marché mondial et de la volatilité. Il a notamment invité les éleveurs à « compenser » les afflux de viande bovine en exportant vers la Chine, la Turquie ou le Japon.

Voilà qui ignore malheureusement les réalités de la filière. Si le marché chinois vient d'être officiellement ré-ouvert, les éleveurs ignorent encore totalement quels types de produits seront demandés par Pékin, et à quel prix ils pourront être vendus. **De plus il est totalement inepte d'importer pour exporter un produit de plus haute qualité.**

Concernant la Turquie, les conditions sanitaires imposées par ce pays aux animaux vivants sont tellement strictes qu'il est impossible d'y envoyer d'importants volumes de façon stable.

En outre, alors que l'élevage français entretient 13 millions d'hectares de prairies naturelles, l'élevage brésilien est jugé responsable de 80 % de la déforestation du pays. 1,6 million d'hectares de forêts sont détruits chaque année pour implanter du soja OGM en monoculture.

Quand certains élus politiques avancent que l'accord avec le Canada n'aurait permis de ne faire entrer sur le territoire européen que 1 000 tonnes de viande de bœuf en 2018 (soit seulement 2 % du contingent autorisé), c'est totalement se méprendre sur les modifications qu'opère la filière canadienne afin de s'adapter à la législation européenne. À titre d'exemple, depuis le mois de décembre 2018, tous les producteurs bovins canadiens ont besoin d'une ordonnance pour acheter l'ensemble des antibiotiques autorisés pour le bétail, qu'ils pouvaient auparavant directement commander auprès de leur marchand d'aliment.

Quelle est la cohérence de cet accord avec les objectifs de montée en gamme et d'agriculture de proximité mis en avant lors des États généraux de l'alimentation ?

Pour toutes ces raisons, la Coordination Rurale demande aux parlementaires, qui devront examiner le projet d'accord avec le Canada le mercredi 17 juillet, de s'opposer à sa ratification.

Elle demande également au gouvernement de faire pression sur la Commission européenne **pour exclure les produits sensibles comme la viande bovine, mais aussi la volaille ou encore la viande porcine de toutes les futures négociations commerciales.**

L'examen de l'accord de libre-échange entre l'UE-et le Canada risque bien d'être le dernier qui sera soumis aux parlementaires de chaque État membre. En effet, il sera à l'avenir possible pour la Commission européenne d'éviter que les traités puissent être examinés et potentiellement bloqués par un seul Parlement national ou régional. **C'est donc potentiellement la dernière fois que les parlementaires français, représentants du peuple, ont l'opportunité de voter contre un accord dont personne ne veut !**

Coordination Rurale Section Viande

Alexandre CHEDEVILLE, Animateur

Tél : 06 30 73 06 60

alexandre.chedeville@coordinationrurale.fr

www.coordinationrurale.fr/viande/